

Programme de soutien au développement stratégique de la recherche 2021-2022

L'OICRM offre à ses membres régulières et réguliers la possibilité de déposer une demande de subvention destinée à financer **les étapes de développement initial** d'un projet de recherche ou de recherche-crédation, dans l'optique de déposer dans l'année qui suit l'octroi de cette subvention une demande dans l'un des grands programmes du FRQSC ou du CRSH.

Le programme a pour principal objectif d'apporter une aide financière au démarrage d'un projet en **recherche** ou en **recherche-crédation**, en soutenant de manière prioritaire l'engagement d'auxiliaires aux trois cycles. Ainsi, il s'agit de permettre aux chercheuses et chercheurs de réaliser les premières étapes d'un projet, incluant la mise sur pied d'une équipe, la réalisation des démarches initiales en matière d'état de la recherche, d'expérimentation et de rédaction du projet susceptible d'être déposé à un organisme de financement de la recherche externe. La subvention accordée devra être utilisée dans les 12 mois suivant l'avis d'octroi. Une prolongation de 6 à 12 mois pourra être autorisée par le comité scientifique de l'OICRM dans la mesure où la nécessité en sera démontrée. Lorsque le projet soumis nécessitera un déplacement, l'achat ou la location d'équipement pour l'exploration préliminaire d'un terrain d'enquête ou d'étude, les frais pourront être pris en considération.

Les projets qui seront soutenus devront s'inscrire dans l'un des axes de recherche de l'OICRM, **faire la démonstration de leur impact sur le développement des activités de recherche du regroupement et favoriser la collaboration entre ses membres. Les projets interdisciplinaires et/ou interuniversitaires réunissant au moins 2 chercheuses et/ou chercheurs réguliers seront privilégiés.** Les projets devront faire la preuve de l'intégration d'étudiantes et d'étudiants à toutes les étapes de leur réalisation, l'essentiel du programme étant assujéti à l'engagement d'auxiliaires de recherche.

Les projets admissibles ne doivent pas avoir fait l'objet d'un soutien financier direct d'un organisme subventionnaire (FRQSC, CRSH), **à l'exception de projets qui seraient en fin de parcours et dont le financement FRQSC ou CRSH s'est terminé dans les 12 mois précédant l'octroi de la subvention de l'OICRM.** Dans ce cas, la demande doit démontrer que le financement de l'OICRM est essentiel pour terminer le projet et qu'il aura un impact positif sur la diffusion des résultats de recherche. Les projets admissibles peuvent par contre bénéficier d'un soutien financier autre que celui du FRQSC ou de CRSH ; la demande doit alors faire la démonstration de la complémentarité des sources de financement.

Les projets seront sélectionnés et évalués par un comité formé de membres de l'OICRM selon les critères d'évaluation généralement utilisés dans les jurys des concours du CRSH et du FRQSC et en fonction de l'impact positif du projet sur la programmation de l'OICRM. L'avis d'une personne experte et externe pourrait être requis. Le comité de sélection pourrait donc être amené à demander de fournir une courte liste d'évaluatrices et d'évaluateurs externes potentiels.

Date limite : 31 mars 2021, avant 17h

Montant maximum : 7000\$ (ou jusqu'à 10 000\$ pour un projet interuniversitaire)

Le montant qui sera alloué tiendra compte du nombre de demandes et de l'enveloppe disponible

Les dossier complets numérisés doivent être envoyés en un document unique au format .pdf, nommé au nom du/de la membre (prénom-nom-soutien-au-developpement-strategique) au caroline.marcoux-gendron@umontreal.ca